

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 30 juin 2022

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Blanchet
Mme Laroche donnant pouvoir à M. Bouamrane
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault
M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Maroun
Mme Ségura-Traoré donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Azoug, M. Martin S., M. Chabani



Délibération n° 03-01 du 30 juin 2022

TRAVAUX DE DÉMOLITION-CONSTRUCTION NEUVE DU BÂTIMENT DÉPARTEMENTAL « DYNAMO BIS » – PROJET D'INVESTISSEMENT, PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET AVANT-PROJET DÉFINITIF.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2019-II-02 du 14 février 2019 approuvant le nouveau schéma départemental d'orientation et d'intervention « CAP'amateurs en Seine-Saint-Denis : Un Cadre d'Action partagé pour les parcours artistiques et culturels des habitants » ;

Vu la délibération du conseil départemental n° 02-08 du 7 novembre 2019 approuvant les travaux d'extension et de réhabilitation du bâtiment départemental Dynamo intitulé Dynamo bis à Pantin et l'avant-projet définitif présenté par le maître d'œuvre et le plan de financement prévisionnel détaillé ;

Vu la délibération du conseil départemental n° 01-04 du 11 février 2021, approuvant le projet d'avenant n°1 au marché subséquent n°4 n°20199300002619 de l'accord-cadre n°20159300001353 conclu avec le groupement Daquin et Ferrière Architecture pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des bâtiments de la dynamo Bis ;

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet d'investissement, le plan de financement prévisionnel et l'avant-projet définitif relatifs aux travaux de démolition-construction neuve du bâtiment départemental « Dynamo Bis », présentés en annexes 1, 2, 3, 4 et 5 ;



- DÉCIDE de déposer auprès de l'État, de la Région Île-de-France et de la commune de Pantin une demande de subvention d'investissement pour la réalisation de ces travaux ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer tout document relatif à cette affaire, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.